



# LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2009

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 9 Mars 2009 à 20h30

Le lundi 9 mars 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

**Présents** : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, LEGROS, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN

**Absents** : Mme SIX a donné procuration à M LAFFERRERE

Mme MARCEAU a donné procuration à M. VASSEUR

M. BELLOY a donné procuration à M. VALAT

**Secrétaire** : Madame Annick KRAL

### 1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation de la modification des Statuts du Conseil Syndical « Les Hirondelles ». Mme Annick KRAL est désignée secrétaire de séance.

### 2/ Approbation du dernier procès verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

### 3/ Vote du Compte Administratif 2008

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2008 et sort de la salle. Il laisse la parole à M. MICHEL qui répond aux questions des conseillers. Après avoir demandé si il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

Par 13 voix Pour, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte administratif 2008 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 334 806,38 €, décomposé en :
  - 224 337,88 € d'excédent de fonctionnement

- 110 468,50 € d'excédent d'investissement

• Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2008 et restant à réaliser sont inscrites pour :

- 343 200 € de dépenses

- 144 868 € de recettes

Cela correspond à deux gros chantiers (Eglise, Rue de la Gayolle) budgétés en 2008 mais dont les réalisations ne seront effectuées qu'en 2009.

M MICHEL invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

### 4/ Vote du compte de gestion 2008

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2008 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2008. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme au compte administratif de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion 2008 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2008 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

### 5/ Affectation 1068

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2008 qui s'élèvent à 224 337,88€ pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2008 engagés. L'excédent des restes à réaliser s'élève à 198 332€ pour un résultat cumulé de l'exercice de 110 468,50€. La somme proposée est donc de 87 863,50€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 87 863,50€
- de reconduire pour l'exercice 2009, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 136 474,38 €

### 6/ Versement anticipé des attributions du FCTVA (Fonds de Compensation TVA) au titre des dépenses réalisées en 2008

Monsieur le Maire informe que l'application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales permet le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Vu le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Vu que cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 267 845.00 € ;
- Décide d'inscrire au budget de la Commune au moins 400 000€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 149.34% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai

d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## 7/ Approbation de la décision de modifications des statuts du syndicat scolaire « Les Hironnelles »

Le conseil syndical scolaire « Les Hironnelles » a voté dernièrement la modification de l'art 10 des statuts du Syndicat des Hironnelles. Cet article a rapport au mode de financement du syndicat. En effet, après une année d'existence il s'avère que le mode de financement retenu était défavorable aux petites communes du regroupement. Dorénavant, chacune paiera à concurrence du nombre d'élèves de la commune. La Neuville-Roy assumera la plus grande part du financement puisqu'elle a le plus grand nombre d'enfants (environ 120).

Monsieur le Maire informe qu'il faudra être vigilant au moment de l'arrivée des 60 enfants de Pronleroy au sein du RPC... M Thierry MICHEL indique qu'il serait intéressant de connaître globalement le coût du RPC par enfant. M Olivier VASSEUR répond que, au sein d'un RPC, on n'a pas le droit de calculer le coût de revient par enfant. Il ne sera donc pas possible d'avoir ce type d'information.

A l'unanimité, la décision de modification des statuts prise par les membres de ce conseil syndical est entérinée par les membres du conseil municipal.

## 8/Informations diverses

### Monsieur le Maire informe :

- Réunion de présentation du projet « derrière l'église » par l'OPAC le 16/03 prochain à la mairie à 18h30
- 7 Juin 2009, élections européennes – ouverture probable des bureaux de 8H à 20H. Il faudra prévoir des volontaires pour la tenue du bureau de vote
- Point sur les travaux en cours et à venir :
- Travaux de l'église : Monsieur le Maire fait état de rumeurs indiquant que, pendant la durée des travaux, l'église serait fermée. Monsieur le Maire affirme que cette rumeur n'est pas fondée et qu'il ne devrait y avoir aucun changement au niveau des messes. Les travaux n'altéreront pas les pratiques culturelles. Une réunion est prévue le 17/03 avec l'abbé afin de définir comment mettre en sécurité les biens précieux de l'église durant les travaux.

- La phase principale des travaux devrait commencer avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009. La 2<sup>ème</sup> tranche devrait vraisemblablement être réalisée début 2010.

• Travaux de la rue de la Gayolle : les travaux se déroulent sans encombre. Le résultat est tout à fait satisfaisant. L'un des riverains ayant demandé à ce que sa parcelle ne soit pas aménagée, il sera posé une rangée de rondins afin que le résultat soit propre. La SICAE interviendra prochainement afin de poser 4 lampadaires

• Une porte sécuritaire a été posée par l'entreprise FUMALU dans l'entrée du 67 rue Verte

• Le PAV (Point d'Apport Volontaire) de la rue du Puit Notre Dame : la dalle de béton a été coulée. Les camions n'auront plus le droit de stationner à cet endroit

• Réfection de la chaussée de la rue Neuve : l'UTD(Union Territoriale Départementale) s'est engagée à faire les travaux prochainement. Tant que ceux-ci n'auront pas été réalisés, les barrières ne pourront pas être retirées

• Réfection des ateliers communaux : Les employés ont posé un plancher afin de fabriquer un grenier dans lequel seront rangés tous les outils qui ne sont pas utilisés régulièrement

• Location du studio du 102 rue Guillotin : après quelques menus travaux réalisés par les employés communaux, le local a été loué

• Travaux d'aménagement de l'entrée de ville rue Pennellier : un devis est attendu avant fin Juin 2009

• Melle Noel, Mrs Lafferrere et Belloy se sont réunis pour la révision des listes électorales. Une cérémonie de remise du livret de la citoyenneté est prévue pour tous les jeunes qui vont voter pour la première fois, le Samedi 28 Mars à 11H00 à la mairie.

Le 24 Février 2009 s'est réunie la commission des impôts. Un tour complet des travaux déclarés des propriétés privées dans la commune a été fait et analysé.

• Contrôle APAVE de l'église : une prise dans une des chapelles est non conforme (mise à la terre non effectuée).

Le 28 Novembre 2009, La Neuville-Roy accueillera une cérémonie faite par l'état major de gendarmerie de Clermont à l'occasion de la Ste Geneviève

• Assemblée générale des anciens combattants : le 14 Mars 2009 aura lieu en Mairie de Grandvillers aux Bois suivie d'un repas à La Neuville-Roy

Le 18 Mars 2009 : Monsieur le Maire a obtenu un rendez vous avec le nouveau chef de la Trésorerie M CHEMIN. Il sera accompagné de son Adjoint aux finances ;Thierry MICHEL et du secrétaire de mairie.

Le 18 Mars 2009 : réunion du syndicat des eaux à 18H00

Le 16 Mars 2009 : réunion de préparation du budget à la suite de celle de 18H30

Le 30 Mars 2009 : conseil municipal avec vote du budget 2009

Le 11 Avril 2009 : Course aux œufs

Après un rapide tour de table, Monsieur le Maire nous informe qu'il a été contacté dans le cadre de l'action « Touche pas à ma Picardie ». Il déclare qu'il désire avoir de plus amples informations avant de prendre éventuellement position sur cette réforme

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers plus de questions, la séance est levée.

## **Le ramassage des déchets Verts reprendra pour la commune à compter du Mardi 14 avril 2009**